

Proposition
de Plan
Stratégique
de Développement dans le Département
de Podor

R.I.A.D / Réseau d'initiatives et d'appui au développement

283

PLAN DE L'ETUDE

Avant propos

- a- Une vision du Sénégal balisée dans le passé, le présent et le futur
- b- Une promotion de la croissance accélérée vers les deux chiffres
- c- La stratégie de réduction de la Pauvreté
- d- Les vérités du concepteur du NEPAD

1- PRESENTATION DU RIAD

- 1.1. Les objectifs du RIAD
- 1.2. Les activités du réseau
- 1.3. Les partenaires du RIAD
- 1.4. Le fonctionnement des instances
- 1.5. Les zones d'intervention

2- PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE PODOR

- 2.1- Position géographique
- 2.2- Physionomie du département
- 2.3- Activités socio-économiques
- 2.4- Situation des activités
- 2.5- Situation des communes

3. LA REVUE DE LITTERATURE SUR LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

3.1-Les politiques nationales

- 3.1.1-Le IX^{ème} plan d'orientation économique et social
- 3.1.2- Le document de stratégie de réduction de la pauvreté

3.2- Les Politiques locales

4- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

5- LOGIQUE D'INTERVENTION

6- POURQUOI LA REFLEXION STRATEGIQUE

7- OU VOULONS NOUS PROPULSER LE DEPARTEMENT DE PODOR

8- LES CONTRAINTES DES POLITIQUES LOCALES DU DEPARTEMENT DE PODOR

- 8.1- Les contraintes communes à toutes les zones
- 8.2 – Les contraintes spécifiques à chacune des zones
 - 8.2.1- Zone du Walo
 - 8.2.2- Rone du Diéri
 - 8.2.3- Zone de la route nationale

9 - PLAN DE DEVELOPPEMENT DU DEPARTEMENT DE PODOR

- 9.1- La vision
- 9.2- La mission
- 9.3- Les stratégies
- 9.4- Les objectifs
 - 9.4.1- Les objectifs économiques
 - 9.4.2- Les objectifs institutionnels et Sociaux
- 9.5- Les programmes d'investissement assortis de délais
 - 9.5.1- Plan d'action à court terme
 - 9.5.2- Plan d'action à moyen terme
 - 9.5.3 Plan d'action à long terme

10- LES FACTEURS DE SUCCES POUR L'IMPLANTATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE PODOR

CONCLUSION

Annexe 1 : Tableaux des plans d'action

Annexe 2 : La Déclaration de résolution finale du Forum

AVANT PROPOS

Le Sénégal a, par tradition, une culture de tolérance portée par des hommes et des femmes épris de valeurs basées sur la démocratie, l'Etat de droit, et l'esprit républicain.

Au titre des acquis, des avancées significatives ont été notées dans le domaine de la liberté d'opinion et d'expression. A cet effet, des supports comme la presse ont connu une réelle amélioration, quant à leur contribution à l'information et à l'éducation des populations.

Des initiatives fort intéressantes viennent, aujourd'hui, d'être lancées au Sénégal. Ce sont les exemples de l'éducation "des tout petits", retenue par l'UNESCO comme un projet universel, de "l'université du futur", en cours de construction, avec d'importants programmes pour l'Afrique. Le programme de reconstruction de la Casamance, est aussi une action majeure de l'Etat du Sénégal, pour lequel une contribution de 20 millions de \$ est affectée.

Dans la même dynamique, l'Etat compte mettre en place la "plate forme de Diamniadio", la construction d'une autoroute à péage et d'un nouvel aéroport à NDiass.

Le Sénégal s'inscrit dans une politique de croissance accélérée devant porter à deux (2) chiffres le taux de croissance (taux actuel estimé à 6,3 %). L'actuel taux de croissance est l'un des meilleurs scores affichés par les Etats membres de l'UEMOA.

A ce niveau, le défi permanent de l'Etat du Sénégal est d'assurer une gestion publique qui reste équilibrée et bien maîtrisée.

Par ailleurs, l'UEMOA a adopté, en Décembre 1999, un pacte de convergence de stabilité, de croissance et de solidarité dont les critères et réalisations sont les suivants :

- critères primaires : ratio du solde de base des finances publiques au PIB, ratio de l'encours de la dette intérieure et étrangère au PIB national, ratio inférieur ou égal à 70 % (au Sénégal 75 %) ; la non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs.

- critères secondaires: ratio de la masse salariale aux recettes , plafonné à 35 % (pour le Sénégal 32,5 %); le ratio des investissements publics sur financement intérieur aux recettes fiscales d'au moins de 20 % (19,8 %); le ratio du déficit du compte courant extérieur hors dons, au PIB nominal plafonné à 5 % (au Sénégal 9 %); le ratio des taxes au PIB de 17 % au plus (au Sénégal 17,7 %) .

Au regard de ces indices et critères, ceux du Sénégal présagent une croissance accélérée tendant, à long terme à un taux de deux (2) chiffres.

Le Sénégal s'est fortement engagé dans la lutte contre la pauvreté qu'une stratégie conséquente, avec un document national de lutte contre la pauvreté, a été conçue à cet effet.

La prévalence de la pauvreté est assez élevée, elle est estimée à 57,9 %, avec une acuité en zones rurales où elle varie de 44 % à 88 %, contre une variation de 44 % à 59 % en zones urbaines.

En réalité cette situation de pauvreté se traduit, très souvent, par un très faible niveau d'instruction, un accès limité aux services sociaux de base et un environnement socio-économique peu adéquat.

La politique de réduction de la pauvreté va utiliser, entre autres leviers, la stratégie de croissance accélérée. Et sa mise en œuvre reposera sur les principes directeurs que sont : la transparence, la proximité, le faire - faire, la participation, la célérité, la complémentarité et la synergie.

Au titre du développement du continent africain, un cadre référentiel dénommé le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) a vu le jour grâce aux initiateurs que sont les présidents Abdoulaye WADE, T. BEKI et A. BOUTEFLIKA.

La problématique du développement de l'Afrique ne saurait se penser en termes de disponibilité de ressources financières et humaines, mais

plutôt sous l'angle de la mobilisation de personnes capables de mettre en œuvre les projets qui ont été sélectionnés depuis Janvier 2002.

C'est pourquoi, l'option retenue par le Président de la République est de faire du Sénégal un pays émergent s'appuyant sur des leviers, à la fois , politique, économique , social et culturel.

La réalisation d'une telle entreprise suppose la mise en branle de mécanismes et d'initiatives à tous les niveaux, pour accompagner ce projet national. C'est dans ce cadre que s'inscrit la stratégie du développement de Podor pour en faire un " département émergent "

1) PRESENTATION DU RIAD

1.1 Les Objectifs du RIAD

Les grands enjeux et l'importance des défis à relever dans la contrée Nord du Sénégal, le Foutah, a poussé les populations à prendre des initiatives pour endiguer les fléaux qui sont la conséquence, de la désertification, de la sécheresse des années 70/80 et l'absence d'actions des pouvoirs publics pour soutenir une région qui en avait besoin.

Le Réseau d'Initiatives et d'Appui pour le Développement (RIAD) né des flancs de l'Association pour le Développement de LAO (ADEL) en 1998 (LAO = une contrée du Foutah) s'est fixé comme objectif de participer à la lutte pour l'éradication de la pauvreté, de l'analphabétisme et de la précarité.

Avec divers partenaires, notamment les populations elles-mêmes et les bonnes volontés, le RIAD s'est évertué à parer au plus pressé (soutenir par des actions de solidarité les plus démunis) mais également à réaliser un programme qui permet de poser les jalons à suivre pour sortir de la pauvreté.

Ainsi, depuis 1998, plusieurs projets sont conçus, des programmes établis et des actions engagées.

1.2 Les Activités du Réseau

Les activités du RIAD ont permis :

l'assistance régulière par la collecte de dons de différentes natures, pour les marabouts - enseignants dans le Département de Podor ;

l'appui à des groupements féminins (teinturières à Yeumbeul/Dakar, maraîchers à Pikine, fabriques de boissons à Pikine Wakhinane ;

la réalisation d'un aménagement agricole (périmètre irrigué privé de 3 ha) à Dioudé Diabé ;

la construction de la maison des jeunes de Dioudé Diabé ;

la structuration et l'encadrement en 1999/2000 de plus, 92 groupements organisés autour de « Mbotayes », « Tontines » et autres associations informelles : 63 GIES sont créés.

la conception de 11 fiches types de projets pour des activités économiques de création de revenus touchant le commerce, l'agriculture, l'élevage, la pêche, le maraîchage, les services ;

l'élaboration d'un programme économique pour lutter contre la pauvreté dans la zone prévoyant :

- la construction des ponts de la Médina Ndiatchbé, Ngoui, Boyo et Ndioum ;

- la réalisation de la route RAO (route du Walo) pour la desserte de l'île à Morphil et des pistes P 404 (Yaré Lao - Linguère) et P 405 (Pété - Guirvass- Linguère) ;
- le centre de santé de Cas-Cas ;
- le centre touristique intégré de Mboumba ;
- le centre d'enseignement polyvalent de Médina Ndiathbé et
- un programme de lutte contre la pauvreté par l'assistance et l'encadrement de 92 GIES pour un montant de 275 000 000 F CFA ;

la création en janvier 2002 de la Mutuelle d'Épargne et de Crédit du RIAD (MEC RIAD) pour soutenir les actions des groupes organisés à accéder au financement : le Bilan au 31 Décembre 2004, la MEC RIAD a réalisé un taux d'épargne de **83 559 459 F CFA**, octroyé **33 653 890 F CFA** de crédit pour **250** membres dont 176 groupements féminins (soit plus de 1000 femmes) ;

la mise en place de la coopérative d'habitat en octobre 2003 pour permettre aux membres et la mutuelle l'accès aux logements.

1.3 Les Partenaires du RIAD :

Pour la mise en œuvre de ses activités, le RAID a compté sur la générosité et la sollicitation de ses membres et des bonnes volontés appelées membres auxiliaires.

D'autres partenaires ont permis également des avancées significatives du RIAD. Il s'agit de :

- Etat / Primature ;
- AGETIP ;
- Forum International sur le Transport Rural (FITR) à Londres ;
- USE Dakar ;
- Association Sénégalaise des Amis du Sahel (ASAS) 44, rue Cheikh WADE X Guédiawaye.

Plusieurs ONG, et bailleurs sont sollicités pour soutenir le ADEL/RIAD dans son entreprise.

1.4 Fonctionnement des instances

Le réseau comprend une Assemblée Générale, un Conseil d'Administration et le Bureau Exécutif.

Il dispose d'un compte bancaire à la Caisse Nationale de Crédit Agricole sous le N° 0101843101 W.

Pour se donner une meilleure visibilité dans ses actions et leur conférer plus d'efficacité, le RIAD s'est engagé à actualiser son programme économique en l'articulant par rapport au Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP).

A cet effet, il est envisagé, en rapport avec les autorités locales, les acteurs à la base et les ONG, la tenue d'un Forum sur le développement dans le département de Podor.

Les résultats attendus sont de doter ce département d'un cadre d'intervention logique et cohérent émanant des populations et soutenu par les partenaires au projet.

1.5 Zone d'intervention

Toutes régions du Sénégal sont intéressées par la ADEL/RIAD.

2) PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE PODOR

Introduction

Podor constitue avec Dagana et Saint-Louis, les trois départements de la région de Saint-Louis. Sa superficie de 12.947 km² en fait un très vaste département. Sa population est estimée à 289.749 habitants, soit une densité relativement faible de 22 hbts / km². Sa grande île (Ile à Morphil) fait 190 km / 15 et compte 50.000 âmes entre le Doué et le fleuve Sénégal.

2.1 Position géographique

Il est limité au nord par le fleuve Sénégal, à l'Est par la région de Matam, à l'Ouest par le département de Dagana et au Sud par la région de Louga (plus exactement par le département de Linguère).

Malgré ses quatre (04) communes, sa population est majoritairement rurale et vit essentiellement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche continentale et du commerce.

2.2 Physionomie du département

Caractéristiques physiques

Le climat

Le département de Podor est soumis aux rigueurs de l'harmattan, chaud et sec soufflant du Nord vers l'Est avec son cortège de nuages de poussière, de vent de sable et d'évapotranspiration accentuée. Ces caractéristiques des climats semi-désertiques le placent sur l'isohyète 200 mm avec une saison pluvieuse utile entre Août et Octobre.

Les sols

les sols des domaines irrigués :

Les domaines irrigués sont constitués des sols du lit majeur au Waalo, des sols des terres exondées ou Jeeri et les sols de la zone de transition ou djédiogol.

les sols du Waalo :

D'origine alluvionnaire, argileux et régulièrement inondés, on en distingue deux catégories :

les sols de levées que sont :

- 1 Les Falo sablo-limoneux des berges du lit mineur du fleuve, propices aux cultures maraîchères ;
- 2 les Diacré bourrelets sablo-limoneux recouverts par les crues moyennes à fortes généralement occupés par les acacias ;
- 3 les fondés sols filtrants sablo-argileux à sablo-limoneux des hautes levées plus ou moins inondées et favorables à toutes cultures sauf le riz. Ces sols occupent 33% des terres irrigables de la vallée.

les sols des cuvettes

Ces sols sont constitués d'argiles de décantation avec deux variantes: les Hollalde très argileux et les Faux Hollalde moins lourds de texture argilo-limoneuse.

Ils sont favorables à la riziculture et au Sorgo de décrue. Ils sont aussi le siège des forêts de Gonakiers.

les sols du Jeeri:

es sols sont les hautes terres bordières du lit majeur de texture sableuse sur des formations dunaires éoliennes brun-rouges pauvres et très percolents ; un peu plus riches et argileux dans les dépressions où s'accumulent les eaux de ruissellement. La polyculture sous pluie ou irriguée sous pression y est favorable sauf le riz.

les sols de la zone de transition ou Djediégol

Ce sont des sols de texture sableux à sablo-argileux.

On peut distinguer entre autres :

1. la salinisation: plus présente dans le Delta;
2. les résidus de pesticides et herbicides: contamination des nappes;
3. l'acidification: formation de pyrite (FeS₂) si le drainage n'est pas adéquat;
4. l'alcalinisation: avec une hausse du PH du sol sous l'irrigation; l'absorption des éléments nutritifs est mis en mal;
5. les plantes aquatiques envahissantes: Jacinthe d'eau, fougère aquatique et récemment le Salvinia Molesta;
6. l'érosion: hydrique et éolienne caractérisée par un dépôt d'alluvion dans le lit des cours d'eaux.

L'hydrographie

Les cours d'eau répertoriés dans le département sont :

- Le fleuve Sénégal, qui longe le département sur près de 250km avec un débit de 732m³/s et le sépare de la Mauritanie avec deux points de passage autorisés: Podor/Luczeyba et Démeth/Bogué.
- Le fleuve Doué qui se détache du Fleuve Sénégal pour ceinturer avec lui une bande de terre large de 20km et longue de 200km appelé L'île à Morfil.
- Le Gayo un autre défluent important du fleuve sénégal.
- Le Ngalinka qui dégage une grande cuvette du même nom.

La végétation

Elle se présente ainsi : 74% de steppe, 7% de savane arbustive à arborée et 2% de forêts. La réserve faunique constitue 10% du potentiel régional.

Organisation administrative

Le département de Podor compte 4 communes et 4 arrondissements divisés en 10 communautés rurales pour un nombre de 255 villages

Globalement, le département de Podor peut être regardé comme une zone sous équipée en matières d'infrastructures lorsque l'on compare le ratio d'accès des populations aux services sociaux de base à d'autres départements. Même si dans les zones de concentration des établissements humains situés le long de l'axe routier les populations ont accès à des services acceptables, la situation des infrastructures au niveau département est peu reluisante.

Les principales contraintes sont relevées dans les domaines des moyens de communication (manque de routes bitumées, pistes de production impraticables), de l'électrification, des équipements hydrauliques.

2.3 Activités socio-économiques

La vie socio-économique des populations du département de Podor reste pour une grande part tributaire du milieu physique et naturel qui détermine selon l'endroit où l'on se situe, le type d'acteur.

En effet, des périmètres inondables du "DANDE MAYO" compris entre les fleuves Sénégal, Ngalenka, Doué et Gayo, aux vastes superficies du Diéry, les activités économiques restent largement dominées par l'agriculture, qui s'effectue avec des fortunes diverses et mobilisant près de 70 % de la population. Celle-ci se pratiquant avec l'irrigation et la décrue dans le Dandé Mayo (le Walo où 11.050 ha ont été exploités sur 26.600 ha effectivement aménagés); est pour une grande part, maraîchère avec des spéculations comme l'oignon, la patate douce, le

gombo; à cela s'ajoute le riz et le bereef. Alors que dans le Diéry, les cultures de sous-pluie à dominante céréalière constituent l'essentiel des productions sur ses sols pauvres à faible rendement; et les populations ont profité des vastes espaces de pâturage pour développer l'élevage qui constitue l'autre secteur dynamique du département. Cependant, l'élevage reste soumis aux aléas de la gestion artisanale qui ne laisse aucune place à un système réel de modernisation par l'entrepreneuriat, malgré les problèmes d'alimentation du bétail qui se pose avec récurrence. Néanmoins, ces deux secteurs (agricole et élevage), ont impulsé un autre très dynamique autour de leurs produits à savoir le commerce. Il se développe à travers les divers "Louma" (19) et autres gros villages sur l'axe routier St-Louis – Matam procurant des revenus substantiels aux populations surtout à l'occasion des fêtes religieuses : Tabaski, Maouloud, Korité etc...

Majoritairement Pulaar (80 %) et conservateurs, les populations sont fortement ouvertes sur la modernité du fait des nombreux voyages (émigrations), mais aussi, du fait du dynamisme de la société civile aminée par des acteurs porteurs d'ambitieux projets de développement.

2.4 Situation des activités

Agriculture

Ce sont 88.000 ha qui sont réservés à l'agriculture irriguée de Saint-Louis à la Falémé, par le plan Directeur de la Rive Gauche (PDRG) sur les 240.000 ha. Sur ce potentiel irrigable, Podor totalise 58 % soit 140.000 ha. Cependant, les superficies effectivement exploitées sont largement en deçà des possibilités qu'offre le potentiel.

Les superficies cultivables dans le Walo et dans le Diery sont de 796,508 ha, dont 21.000 ha pour les seules cultures de décrue.

Dans les arrondissements les superficies ci-après sont concernées par la campagne irriguée 2003:

- Aéré Lao: 1813,10 ha
- Gamadji Sare: 6108 ha
- Thille Boubacar: 798,28 ha
- Salde :

Source : CERP (s)

Les Aménagements hydro-agricoles avec maîtrise d'eau totale

Il s'agit des grands aménagements. Les coûts à l'hectare varient de 3 à 6 millions de FCFA.

Ils concernent en 2001:

- La cuvette de Nianga / 1232 ha
- La cuvette de Guéde / 761 ha
- la cuvette de Mbantou / 175 ha

les aménagements intermédiaires

Ils concernent en 2001 les cuvettes de:

- la cuvette de Ndombadou / 464 ha
- la cuvette de Aéré Lao / 1273 ha
- la cuvette de Ndioum / 656 ha
- la cuvette de Salde-Wallah / 510 ha

Les Périmètres irrigués Villageois ou privés (PIV ou PIP)

Le coût à l'hectare varie de 1 à 3 millions CFA. On distingue en 2001 :

Piv-Saed = 350 aménagements couvrant 8484 ha

Piv-Hors Saed = 425 aménagements couvrant 6630 ha

On peut aussi citer ceux de la CSS.

Au total en 2001, ce sont 20185 ha qui ont été effectivement aménagés contre 26600 ha en 2002-2003 soit une hausse de 6415 ha (SOURCE SAED)

NB: - Dans l'île à Morphile, les aménagements portent sur 400 ha.

- Le programme Mais concerne 1822 ha (2002-2003)
- Le coton irrigué couvre 43 ha avec la SODEFITEX

2.5 Situation des communes

Le département de Podor compte quatre (4) communes : il s'agit de la commune de Podor, la plus ancienne, la commune de Ndioum qui existe depuis quinze ans et les communes de Golléré et Ndiandane de création récente

Les nouvelles communes de Golléré et Niandane

Ces communes de création récente gardent encore les traits caractéristiques de gros villages avec un secteur primaire dominant encore dans la commune de Ndiandane et une timide émergence d'attributs d'une commune moderne pour Golléré mieux pourvue en infrastructures. Globalement toutes les deux communes rendent

encore un déficit d'infrastructures de services de prise en charge des besoins de modernisation de la vie des populations.

L'économie des ces deux communes repose encore essentiellement sur le secteur primaire (l'agriculture, l'élevage), avec en appoint l'artisanat et le commerce.

Sous ce rapport les contraintes générales ne sont pas fondamentalement distinctes de celles répertoriées dans les communautés rurales à l'exception des difficultés notées dans le domaine de l'assainissement et du cadre de vie : **Evacuation des eaux usées- Evacuation des eaux de pluie- Gestion des ordures ménagères- Etroitesse des périmètres communaux- Enclavement de quartiers- Absence de lotissement- Insuffisance de l'éclairage public.**

La commune de Ndioum présente l'avantage d'être plus pourvue en infrastructures socio éducatives et en équipements de soutien à la nouvelle économie locale du fait de sa position d'ouverture sur la route nationale N°2. Elle est la localité de concentration des biens tertiaires comme le commerce, l'artisanat, les nouvelles technologies de l'information etc.. Cependant comme les autres communes, elle présente des contraintes identiques dans les domaines de l'assainissement et du cadre de vie

La Commune de Podor

Capitale départementale, la ville de Podor peut être regardée comme une commune plutôt administrative abritant tous les services techniques de l'Etat à l'échelle départementale. Au regard de l'importance de l'agriculture qui mobilise la presque totalité des populations de son environnement immédiat et avec lequel, elle entretient son principal commerce, la commune de Podor garde encore les traits de ruralité. Son développement reste intimement lié aux performances de l'agriculture du fait de l'inexistence du tissu industriel et d'activités qui génèrent des revenus pour les ménages qui accusent un niveau de pauvreté assez élevé. En plus de son enclavement, les contraintes identifiées concernent les domaines de la Voirie, l'Environnement et l'Assainissement et l'Insuffisance des infrastructures de jeunesse et marchandes.

Au plan des ressources, toutes les communes présentent des budgets étroits par rapport aux besoins d'investissement dans le domaine du développement économique et social des populations. L'analyse des budgets des communes du département montre que le niveau élevé des charges de fonctionnement obère considérablement les marges pour l'investissement à l'exception de la commune de Golléré où on note une tendance inverse.

3) LA REVUE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

La présente revue retrace les grandes lignes des politiques de développement économique et social.

Elle prépare l'évaluation des programmes adoptés dans ce domaine dans le département de Podor et l'établissement concerté d'un nouveau document de travail. C'est donc un outil de réflexion et d'analyse. Il présente le désavantage de ne pouvoir prendre en compte les Plans d'Investissement communaux dont l'élaboration n'est pas encore achevée à l'exception de celui de Podor qui est joint en annexe. Sont tour à tour exposées les politiques nationales et les politiques locales.

3.1 Les politiques nationales

Seront résumés ici les données relatives au 1^X Plan d'Orientation pour le Développement économique et social et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

3.1-1 Le IX^e plan d'orientation économique et social

La particularité de la planification sénégalaise se caractérise par deux traits :

- Le Xe plan (2001-2007) n'est pas encore adopté ;
- Le IX^e plan (1996- 2001) n'est plus d'actualité.

C'est pourtant ce dernier qui va nous servir de repère en attendant l'adoption et la publication du 10^e plan.

Depuis la réforme de notre système de planification adopté par le Conseil Supérieur du Plan, à sa session du 29 Juin 1987, la Loi Plan d'orientation économique et sociale, à l'horizon de six ans, révisable à mi-parcours, fournit les critères et les repères tant pour la sélection et la programmation des projets et des actions publics, qu'en vue du choix des mesures d'impulsion des initiatives privées

Il s'agit donc d'un document national et général devant inspirer les autorités, les acteurs publics et privés du développement économique et social.

Il propose ainsi dix orientations stratégiques qui visent à consolider la reprise économique née de la dévaluation.

Nous retiendrons celles qui peuvent intéresser les collectivités locales et autres acteurs de développement à la base.

L'objectif fiscal du IXe Plan est la compétitivité et le développement humain. Cet objectif a, dans une large mesure, servi de cadre à la définition et la formulation des orientations stratégiques.

Pour les besoins du développement de la ville de Podor, nous retiendrons, compte-tenu de sa position, les orientations stratégiques et lignes d'actions qui nous paraissent importants.

Orientations Stratégiques 2

O.S.2 : Renforcer la dynamique d'intégration sous-régionale et la coopération internationale par :

- la mise en place d'un cadre de gestion et de prévention des conflits avec les voisins ;
- Le renforcement du rôle économique des représentations diplomatiques et consulaires pour la mobilisation de l'investissement et la promotion de la destination Sénégal ;
- Le renforcement de la lutte contre la propagation des grandes endémies dans la sous-région.

O.S.3 Développer l'initiative privée et accompagner les mutations dans le domaine de l'auto organisation par :

- la promotion des initiatives auto-organisées (notamment les groupements et les associations).
- le renforcement du rôle sénégalais des vivants ou établis à l'extérieur en tant qu'agents de développement.

O.S.4 Adapter l'environnement financier aux besoins de diverses activités et favoriser l'amélioration de l'épargne nationale par :

- la mise en œuvre des mécanismes incitatifs pour promouvoir l'épargne nationale avec les mutuelles d'épargne, de crédit et de garantie ;
- le renforcement de la capacité financière des opérateurs économiques.

O.S.5 Améliorer la qualité des interventions de l'Etat dans la fourniture des services et des infrastructures de base par :

- l'accroissement et l'amélioration des infrastructures hydrauliques, de transport, de télécommunication et d'énergie ;
- le renforcement et la mise en place des infrastructures de base dans toutes les régions ;
- la facilitation de l'accès au logement de première habitation ;
- l'organisation et la décentralisation de l'action culturelle ;
- l'amélioration de la couverture en infrastructures d'assainissement ;

O.S.6 Renforcer le développement et l'intégration des régions par

- la poursuite de la mise en œuvre de la décentralisation ;
- le renforcement de la capacité des entités décentralisées ;
- l'élargissement des possibilités d'accès aux ressources financières ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans régionaux et locaux de développement ;

O.S.7 Renforcer le système éducatif, notamment la formation technique et l'éducation de base par :

- l'amélioration des services de l'éducation et l'extension des capacités de l'enseignement de base ;
- le renforcement de l'adéquation entre formation et emploi ;
- la promotion de l'éducation extra-scolaire ;
- le développement de l'éducation à l'environnement ;
- la modernisation et la valorisation des connaissances traditionnelles.

O.S.8 Renforcer et faciliter l'accès à l'information et promouvoir la communication sociale par :

- la diversification des sources et la facilitation de l'accès aux données ;
- la décentralisation de l'information et de la communication ;
- la concertation entre l'Etat et les acteurs d'une part et entre les acteurs eux-mêmes d'autre part ;
- la promotion de la presse écrite en langues nationales et d'une presse locale ;
- la mise en œuvre de la stratégie nationale d'I.E.C ;
- la production et la diffusion de données désagrégées par sexe et la constitution de réseaux d'information et de documentation aux fins de planification et d'évaluation ;

O.S.9 Poursuivre la mise en valeur des ressources humaines et atténuer les tendances démographiques défavorables par :

- l'accroissement du taux de scolarisation des filles ;
- le renforcement des capacités des opérateurs économiques notamment les femmes et les jeunes ;
- l'amélioration de la santé préventive et reproductive ;
- la mise à profit des expériences des personnes des 3^{ème} âge dans les activités socio-éducatives, sanitaires et productives ;

- la promotion du statut, le respect et la sauvegarde des droits de la femme ;
- l'appui à l'auto organisation dans le domaine de la santé ;
- l'appui à l'amélioration de l'habitat rural.

O.S.10 Assurer une saine gestion des ressources de l'environnement pour un développement durable par :

- la meilleure gestion des ressources naturelles ;
- l'amélioration de la gestion de déchets solides, liquides et gazeux ;
- le développement de l'éducation environnementale ;

3.1-2 Le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)

Le Sénégal s'est engagé à lutter contre la pauvreté en mettant en place une stratégie décrite dans le DSRP.

La pauvreté y est définie comme « un phénomène multidimensionnel dont la perception ou la mesure s'effectue selon deux approches.

La première approche est dite objective et s'appuie sur un indicateur monétaire ou non monétaire. La pauvreté est alors définie suivant un seuil en deçà duquel ménage (ou l'individu) est considéré comme pauvre.

La seconde approche est dite subjective. Elle est basée sur la perception par les populations de leurs conditions d'existence qu'elles peuvent elles-mêmes qualifier de pauvre ou non.

Ces deux critères ont été utilisés par les différents enquêteurs chargés de concevoir et de mettre en œuvre les programmes de lutte contre la pauvreté.

La stratégie repose essentiellement sur la mise en œuvre de quatre leviers fondamentaux devant permettre la création de richesses, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et une approche participative de mise en œuvre et de suivi évaluation basée sur la décentralisation du pilotage et de l'exécution.

Il s'agit ici, comme c'est d'ailleurs le cas pour le Plan d'Orientation pour le Développement économique et social, d'un cadre général devant permettre aux communautés de base de déterminer et d'exécuter leurs options et programmes d'actions.

En milieu rural, le DSRP encourage, en plus des actions visant la création d'emplois, la mise en place de solutions durables au problème récurrent du manque d'eau à travers des infrastructures hydrauliques (forages, puits) et des aménagements hydro agricoles ; le désenclavement des zones difficiles d'accès par l'installation de pistes de production, le bitumage des routes, l'extension des réseaux électrique et téléphonique ; la protection des forêts classées des coupes abusives, des défrichements et des feux de brousse dévastateurs afin de lutter contre la désertification et les conflits fonciers ; la régénération des ressources naturelles à travers les programmes de reboisement ; l'édification de barrages de retenue et de digues anti-sel dans le but de lutter efficacement contre la salinisation progressive des sols qui plonge davantage les populations dans le cycle de la pauvreté.

3.2 Les politiques locales

Les communautés rurales sont dotées de plans locaux de développement. Il en est de même des communes du département de Podor et de la région de Saint Louis.

Pour des raisons pratiques, du fait de leur volume nous n'exposerons ici que les contraintes au développement de Podor. Nous passerons délibérément sous silence la programmation des actions prévue par les communautés rurales pour la période 2003 / 2007. Elles ont en effet prise en compte dans un document spécifique qui en fait l'économie pour les besoins de la présente proposition de plan stratégique.

4) CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'enclavement de l'ILE A MORPHIL, à l'instar de tout le Dandé Maayo, constitue un handicap majeur pour le développement du département de Podor. L'absence d'ouvrages de franchissement sur le fleuve DOUE et l'impraticabilité des pistes d'accès ont fini de couper cette contrée du reste du pays.

Le diéry, vaste étendue de terre consacrée principalement à l'élevage intensif, n'est traversée que par de rares pistes ou sentiers très peu carrossables.

Les communications inter villageoises, par pieds ou à dos de bête pour la plupart jurent avec les exigences minimales des temps modernes.

L'agriculture irriguée principale activité qui mobilise les populations se caractérise par sa carence à apporter les revenus suffisants aux ménages pour la satisfaction de leurs besoins malgré les efforts massifs consentis par les producteurs.

L'élevage autre activité importante dans la zone n'atteint guère les performances escomptées pour accroître les revenus des familles qui s'y adonnent.

Au plan social, le département souffre d'un manque d'équipements sociaux de base. Le ratio population/accès à l'eau potable est largement en dessous de la moyenne nationale du fait du réflexe « naturel » des populations à recourir à l'eau du fleuve pour les besoins alimentaires et domestiques.

Dans le Diéry notamment, les populations fournissent encore des efforts physiques pénibles pour la quête de l'eau tant pour les besoins domestiques que pour l'alimentation du bétail par le seul fait d'un déficit énorme de points de ravitaillement en eau potable.

Dans le domaine de l'éducation, malgré les efforts fournis par l'Etat. La carte scolaire du département de Podor rend encore des disparités qui limitent les opportunités d'accroissement continu du taux de scolarisation.

Au plan de la santé, le taux de couverture des besoins des populations dans le département reste très faible notamment dans le Dandé Maayo et le Diéry. La plupart des formations sanitaires existantes sont concentrées dans la zone dite « Axe routier », contraignant une frange importante de la population à des déplacements pénibles pour bénéficier de soins élémentaires.

Malgré ces difficultés, les populations à travers les associations villageoises et les ONG ont pu en rapport avec les partenaires au

développement mettre en place des projets économiques importants et des équipements socio-économique de base.

En parallèle les ressortissants du terroir émigrés se sont investis significativement pour améliorer les conditions de vie des populations à travers la mise en place et l'équipement d'infrastructures rurales notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Ces dynamiques volontaristes des associations et de structures d'appui au développement conjuguées aux efforts soutenus des collectivités locales sont loin d'avoir résolu les difficultés récurrentes des populations à accéder à une vie meilleure.

Si des efforts considérables ont été consentis pour l'élaboration de plans et programmes de développement par l'Etat, les collectivités locales et d'autres acteurs, l'absence d'approches et de stratégies de mise en œuvre consensuelles qui engagent la souscription des populations a été la contrainte majeure pour la réalisation des actions.

Sous ce rapport, il paraît indispensable aujourd'hui d'engager des dynamiques de rupture fondées sur un partenariat actif entre les populations, et toutes les catégories d'intervenants pour s'engager dans une dynamique d'intégration et de coordination des initiatives en cours et à venir.

Cette exigence s'inscrit en droite ligne avec l'une des principales préoccupations des pouvoirs publics consistant à confier aux collectivités locales la mission de conception, de programmation et de mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif social, culturel d'intérêt régional, communal ou rural (art 3, al 1 c c l.) Dans l'exercice de cette mission, la loi encourage la participation des populations qui peut être obtenue de deux manières :

- soit à l'initiative des autorités locales qui associent, en partenariat , le cas échéant, à la réalisation des projets de développement, les mouvements associatifs et les groupements à caractère communautaire (art 3 al 2 c c l)
- soit sur l'initiative de toute personne physique ou morale qui peut faire toutes propositions relatives à l'impulsion du développement économique et social de la collectivité concernée (art 3 al 3 c c l)

Au total la loi organise et suggère la concertation, la collaboration ou encore la coopération entre les populations et les collectivités locales pour promouvoir le développement local, la participation des populations

C'est dans l'esprit de cette loi, que le Réseau d'Initiative et d'Appui au Développement (RIAD) a envisagé d'organiser un forum autour de la problématique du développement de Podor.

Ce forum tire son bien fondé de l'exigence d'impulser des dynamiques et stratégies consensuelles de mise en œuvre des nombreux plans et programmes pour l'élaboration desquels, au delà de la forte mobilisation des populations, des ressources importantes ont été consenties.

5) LOGIQUE D'INTERVENTION

L'élaboration de la présente proposition de plan stratégique de développement dans le Podor repose sur une démarche par étapes. Ces étapes s'articulent autour de la préparation d'un forum et sa tenue.

a)- La Préparation du forum a nécessité :

- La création d'un Comité scientifique chargé de l'exploitation de différents documents de prévision du développement. Il s'agit essentiellement du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté du IX Plan de développement Stratégique, des PRDI, PIC et PLD. Ce travail a débouché sur l'élaboration d'une revue des politiques publiques de développement.

- La participation des étudiants ressortissants de Podor.

Ils ont effectué des tournées de prise de contact et collecté, sur le terrain, des informations qualitatives et quantitatives.

- Les tournées de Monsieur Ibrahima Abou NGUETTE.

Elles ont été effectuées à partir du 20 juin 2005. La mobilisation dans chaque village a été obtenue par une préparation minutieuse faite de communiqués à la RTS et aux radios communautaires de Pété et Namarel. Des missions de contacts physiques avec les leaders locaux ont également été privilégiées.

- L'élaboration, par le Comité Scientifique, des termes de référence et du programme du forum.

- La création, à Ndioum, d'un Comité d'organisation du forum. Ce comité a regroupé tous les acteurs de développement : collectivités locales, représentants de l'administration déconcentrée, représentants d'ONG intervenant à Podor et diverses associations de femmes et de jeunes.

b) La tenue du forum :

Le forum s'est tenu les 26 et 27 Juillet 2005, conformément au programme.

Il a comporté :

- une ouverture officielle ;

- un exposé introductif suivi de débats en séance plénière ;

- des travaux d'ateliers et restitution des conclusions en séance plénière ;

- une séance de clôture avec lecture de la synthèse des travaux et de la déclaration de résolution finale.

6) POURQUOI LA REFLEXION STRATEGIQUE

L'approfondissement de notre démocratie appelle à l'élargissement des politiques de décentralisation par, à la fois, un accroissement des collectivités locales existantes et la création d'autres structures décentralisées.

Le développement des collectivités locales est, avant tout une affaire de gestion.

Face à la modicité des ressources des collectivités locales et de leur demande, sans cesse croissante, en équipements collectifs, la réflexion à caractère stratégique est nécessaire.

Le processus de développement rapide, voire accélérée, exige des structures renouvelées, l'édification d'une armature économique, la modernisation d'une agriculture « boostée » par des unités industrielles modernes, l'application de méthodes et techniques de pointe de production, d'organisation, de gestion, de formation des cadres, des élus, l'alphabétisation populaire qui requièrent également les changements d'attitudes de la population.

Pour ce faire, la réflexion stratégique est nécessaire avec la participation vitale des collectivités locales, des organisations de producteurs et de la société civile parce que :

- des décisions d'une certaine complexité ayant des effets à long terme doivent être prises et méritent un échange entre techniciens, élus et populations ;
- des événements prévisibles nécessitent de prendre des décisions immédiates ;
- certains résultats désirés doivent être réalisés à l'aide de ressources limitées.

La réflexion stratégique du plan de développement dans le Département Podor, s'articule autour de la vision du Président de la République consistant à « faire du SENEGAL, un pays émergent en 2015 ».

La stratégie et le Développement intitulé « SENEGAL EMERGENT » intègre de manière participative toutes les politiques gouvernementales et alignent leurs pratiques sur les nouveaux paradigmes, à savoir la célérité, la ponctualité, la productivité, le dévouement vis-à-vis des usagers et l'impulsion du secteur privé.

La vision de Me Abdoulaye WADE, « SENEGAL EMERGENT » encourage les populations à adopter des valeurs positives à l'émergence de la recherche du savoir, l'intégrité, le civisme, la discipline et l'esprit d'entreprise.

L'interdépendance des décisions reliées à la réalisation de l'objectif de résultat qui est de classer le département de Podor parmi les départements les plus performants à l'horizon 2015 et la nécessité de prévoir, à l'avance, les actions requises, de façon à mettre en place les mécanismes nécessaires à leur réalisation, augurent la mise en tension positive des ministères et des services techniques de l'Etat.

C'est dans ce processus dynamique et prévisionnel que le R.I.A.D s'est inscrit et engagé dans le but d'évaluer et de sélectionner des décisions concertées en fonction des contributions aux résultats avec d'autres décisions (déjà prises ou à prendre).

Ce processus de construction du « modèle de développement économique de Podor » est confié à un « comité scientifique » pour la production de la proposition de plan, qui doit également porter sa réflexion, sur la mise en œuvre, le suivi-évaluation, voire le contrôle.

7) OU VOULONS NOUS PROPULSER LE DEPARTEMENT DE PODOR

Depuis quelques décennies, les populations de Podor ont pris conscience, de la nécessité d'un « grand réveil », qui engendre le désir et la volonté de changement qui s'impose à leur département.

La nouvelle forme de Gouvernement de l'alternance, changements de mentalité, d'attitudes des et de comportements.

Il s'agit de sortir, « le plutôt serait le mieux », le département de Podor, de l'état de stagnation économique et sociale, pour ne pas dire de pauvreté à laquelle les populations et celles rurales surtout sont confrontées de nos jours.

Le développement suppose des réformes et il n'y a pas de réformes économiques et sociales, sans les idées et la participation des populations.

La participation des populations du département de Podor est vitale dans la vision de « PODOR EMERGENT EN 2015 » pour convaincre les partenaires au développement à caler leurs interventions dans la réalisation des programmes de développement dans les programmes assortis de délais.

Ainsi les objectifs pour propulser le département de Podor vers une entité émergente retiennent les actions suivantes, à savoir :

- **Mobiliser, fédérer et conduire toutes les forces du département pour gagner la bataille du développement économique et social affiché par le Gouvernement de l'Alternance ;**
- **Faire accepter et engager tous les acteurs à la vision stratégique de croissance accélérée définie par le Président et son Premier Ministre ;**
- **Définir des objectifs à long terme, à moyen terme et en court terme pertinents, cohérents ayant un impact visible et mesurable sur les populations.**

Les enjeux et défis majeurs de « SENEGAL 2015 » ont pour nom, la compétitivité de l'économie nationale, l'aménagement d'un espace attractif, l'Etat stratège, le développement humain et le développement durable.

8) LES CONTRAINTES DES POLITIQUES LOCALES DU DEPARTEMENT DE PODOR

Les contraintes seront exposées en tenant compte de la division du territoire de Podor en trois zones : zone du Walo, zone du Jeeri et zone de la Route nationale 2. Ainsi suivant un plan analytique, nous présenterons d'abord les contraintes communes à l'ensemble des zones puis celles spécifiques à chacune d'entre elles.

8.1 Les contraintes communes à toutes les zones

Agriculture

- Faible productivité ;
- Difficultés d'organisation de la production et des producteurs ;
- Absence d'équipements ;
- Difficultés d'approvisionnement en intrants et en semences.

Elevage

- Inaccessibilité aux soins de santé animale ;
- Absence de parcours pour le bétail.

Pêche

- Faible productivité.

Environnement

- Dégradation forestière ;
- Erosion éolienne

Santé

- Difficultés d'accès aux soins de santé
- Consommation d'eau non potable

Education

- Faible niveau de scolarisation des enfants ;
- Taux élevé d'analphabétisme ;
- Faiblesse des infrastructures scolaires.
- Faible développement de la formation professionnelle

Commerce

- Insalubrité des marchés existants ;
- Inaccessibilité des marchés ;
- Inaccessibilité des populations rurales aux crédits.

Transport et communication

- Faible mobilité des populations rurales.
- Enclavement des villages
- inconsistance du réseau routier

Artisanat

- absence de crédits destinés aux artisans
- absence d'organisation des artisans
- Difficultés d'accès des artisans aux facteurs de production et aux marchés locaux.

Femmes

- Dotation insuffisante en équipements d'allégement des travaux de la femme ;
- Absence de cadre d'échange, de concertation et de perfectionnement des femmes ;
- Faible pouvoir économique des femmes.
- Taux d'analphabétisme élevé

Infrastructures et équipements socioculturels

- absence d'infrastructures socioculturelles adéquates ;
- manque de soutien des activités de jeunesse ;
- difficultés d'accès au crédit pour des projets productifs ;
- manque de mobilisation des jeunes sur les questions relatives à la valorisation du patrimoine culturel.

8.2 Les contraintes spécifiques à chacune des zones

8.2.1 Zone du Walo

. Les activités de production

Les contraintes identifiées touchent surtout le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche et exploitation forestière). On note cependant celles liées aux activités de commerce à côté de l'artisanat.

. Les contraintes de l'agriculture de décrue

D'une manière générale, les principales contraintes de l'agriculture de décrue sont :

- La gestion des eaux des barrages ;
- Le matériel agricole et les pratiques culturelles rudimentaires ;
- Absence d'appui conseil pour améliorer les rendements jugés faibles etc...

. Les contraintes de l'agriculture irriguée

En somme, l'agriculture irriguée dans cette zone, doit faire face aux problèmes suivants:

- l'enclavement : avec les difficultés de circulation des personnes, des biens et des services, les populations ne sont pas prêtes à cultiver les terres situées dans le *Waal* ;
- l'accès aux facteurs de production : accès à une parcelle dont les superficies sont d'ailleurs très réduites (0,15 à 0,25 ha); cherté des intrants, des redevances et des taxes etc... ;
- l'entretien et le renouvellement des équipements et matériels (GMP vétustes) ;
- la commercialisation, la conservation et la transformation de la production avec le manque de maîtrise des circuits en aval de la production et l'absence d'infrastructures adéquates (magasins de stockage des céréales, chaînes de froid pour les produits périssables...).

. Les contraintes de l'élevage

- l'inaccessibilité et la cherté des aliments du bétail.
- mauvais état sanitaire du bétail
- sous-exploitation des produits de l'élevage
- insuffisance de l'application des recherches en matière d'amélioration des races

. Les contraintes de la pêche

La pêche est pratiquée le long du fleuve Sénégal et du Doué. Aujourd'hui, les activités de pêche sont en net recul du fait :

- de l'insuffisance des crues qui ne permettent pas une régénération naturelle du poisson ;
- des barrages et lâchers d'eau qui ont bouleversé l'écosystème entraînant la prolifération d'herbes aquatiques nocives à la reproduction du poisson ;
- des difficultés d'accès aux équipements, matériels et fournitures de pêche ; les pirogues proviennent de la région de Ziguinchor ou de la Gambie ;
- du manque de maîtrise des techniques de pêche et de gestion des ressources halieutiques avec l'absence d'appui conseil.

Les contraintes au niveau des infrastructures de communications

- mauvais état des routes
- enclavement des villages du Dande Mayo, surtout ceux de l'île à Morphile

82.2. Zone de Diéri

. Les contraintes de l'accès aux infrastructures hydrauliques :

- l'insuffisance du nombre de puits et de forages dans le Jeeri ;
- la mauvaise gestion des ouvrages hydrauliques avec les pannes fréquentes,
- le manque de formation des comités de gestion,
- le tarissement des mares qui oblige les animaux à se rabattre sur les forages et les puits ;
- équipement et le système d'exhaure inadaptés ;
- la plupart des forages du Jeeri dispose de châteaux d'eau à faible capacité ;
- le système de puisage manuel est jugé très pénible et engendre des pertes

. Les principales contraintes de l'agriculture sous pluies

- un sol sablonneux, pauvre pour l'activité agricole;
- insuffisance du matériel agricole adapté aux conditions d'exploitation ;
- insuffisance des moyens de lutte contre les parasites et autres déprédateurs ;

. Les contraintes de l'élevage

Plusieurs facteurs limitent le développement de l'élevage :

- l'aridité du climat ;
- la dégradation de l'environnement ;
- la baisse des nappes phréatiques ;
- les coûts élevés des aliments de bétail ;
- la faible disponibilité des pâturages;
- l'accès au crédit quasi-inexistant pour le secteur ;
- les difficultés d'accès à l'eau.

8.2.3 Zone de la route nationale 2

Les contraintes de l'agriculture sous pluie :

- L'irrégularité et le déficit de la pluviométrie ;
- Un sol sablonneux et pauvre ;
- L'insuffisance des matériels agricoles adaptés aux conditions d'exploitation.
- L'insuffisance de moyens de lutte contre les parasites et autres prédateurs ;
- La divagation des animaux à la recherche de pâturages

Les contraintes de l'élevage :

- Insuffisance de parcs de vaccination du bétail
- pénuries constantes d'aliments de bétail

Les contraintes du commerce :

- Absence d'infrastructures de commerce ;
- enclavement de plusieurs parties de la zone ;
- absence de sources de crédits.

Les contraintes posées par l'accès à l'eau potable :

- Faible maillage des forages ;
- difficultés de maintenance des ouvrages hydrauliques par les comités de gestion ;
- insuffisance du matériel d'exhaure ;
- tarissement des puits en saison sèche.

9) PLAN DE DEVELOPPEMENT DU DEPARTEMENT DE PODOR

« FAIRE DU SENEGAL UN PAYS EMERGENT » est une ambition affichée par le Président de la République et son Gouvernement, et qui se concrétise de manière visible par les réalisations concrètes tant au niveau économique que social.

L'évaluation à mi-parcours notant le Sénégal à « B+ » par l'Agence de cotation « INTERNATIONAL STANDARD AND POORS », le respect de la presque totalité des critères primaires de convergence définis par l'UEMOA et l'éligibilité au « Millenium challenge Account » orientent et permettent de croire à une croissance économique accélérée à deux chiffres, plaçant ainsi le pays à l'horizon 2015 dans les pays émergents.

Le transfert des compétences de l'Etat aux communes et collectivités locales est un atout majeur saisi par le porteur institutionnel pour élaborer un plan d'orientation stratégique de développement économique et social.

Jusqu'ici les plans régionaux de développement intégré (PRDI) élaborés, n'ont pas connu une mise en œuvre effective.

La démarche du R.I.A.D tout en s'inscrivant dans la vision globale du Président, invite l'ensemble des acteurs socio-économiques à réfléchir et à résoudre les problèmes de leur environnement par la planification.

9-1- La Vision des Acteurs

Le questionnement théorique de la vision annonce, pose la problématique de l'orientation de l'avenir réaliste et crédible à imprimer au département de Podor.

- comment se présente le département de Podor aujourd'hui, et où voulons nous aller et positionner le département de Podor dans les dix (10) voire quinze (15) années à venir ?

Si la vision du développement du Sénégal est déjà brillamment balisée par le Président de la République et exécutée présentement par son Premier Ministre, les populations doivent pouvoir y apporter « une petite pierre » ou, au moins, y adhérer.

- D'ici 2015, les populations de Podor veulent faire de leur département, un pôle de développement émergent, où les populations accèdent à un cadre de vie de qualité meilleure permettant un épanouissement intégral et durable.

- Pour ce faire, l'édification d'un département libre et prospère doit avoir comme socle la démocratie. Podor, enraciné dans ses propres valeurs, mais aussi ouvert avec des apports féconds de la coopération internationale et de la Mondialisation, sera doté d'un environnement favorable au développement de l'économie locale dans tous les secteurs de base.

Des communes rurales aptes à prendre en charge les besoins des populations parce que centrées sur des missions et des stratégies élaborées par ces populations, négociées en concertation avec l'Etat, le Gouvernement et la Coopération internationale au profit des collectivités locales pour un développement à la base durable.

Le Département de Podor adhère et s'inscrit dans la Vision du Président de la République et de son Premier Ministre, qui est une vision ancrée dans la démocratie, la paix, la vitalité économique, la consolidation et la relance du cadre macro-économique, la stratégie de lutte contre la pauvreté et le partenariat Etat, société privée, société civile et coopération internationale.

9-2- La Mission Assignée

L'énoncé de mission est la formulation de la raison d'être du département dans le processus de décentralisation et de déconcentration proposée par les autorités gouvernementales.

Le questionnement de la mission du département de Podor, comme pôle d'influence pour le développement de la région et du Sénégal en général, pose la problématique de savoir :

« COMMENT TRADUIRE LES ELEMENTS DE LA VISION EVOQUEE SELON UN PROCESSUS CONTRACTUEL DE NEGOCIATION VERS LES INSTANCES SUPERIEURES DE DECISION ».

Pour ce faire, tous les acteurs conviennent de mobiliser les ressources de toute nature pour mettre en place un cadre de concertation politique, juridique, économique, financier et social pour prioriser les aménagements communs et ruraux, les infrastructures, la création de richesse, le transfert de technologies notamment les technologies de l'information et de la communication, la réduction de la Pauvreté et le développement d'un partenariat privé local et international pour impulser une dynamique de développement participatif durable à l'endroit des populations.

Le processus de réflexion stratégique sur la mission privilégie la capacité des acteurs à dégager des signaux, des prévisions et des solutions possibles qui alimentent la vie quotidienne des populations du département de Podor, tout en favorisant la bonne intégration nationale.

9.3 - Les Stratégies retenues

La stratégie est l'art de conduire les forces en vue de gagner une guerre.

La décision stratégique de changement met l'emphase sur une combinaison d'intuition, de planification rationnelle, et d'influence politique.

Les stratégies audacieuses et intégrées, élaborées pour un département émergent de Podor, gravitent autour des axes majeures suivants :

S-1 - Une dynamique de plaidoyer et de lobbying auprès des leaders politiques et des cadres pour s'investir dans les enjeux de développement économique et social du département de Podor ;

S-2 - Un renforcement de l'approche intuitive et participative à travers les réseaux de relations personnelles et collectives pour s'adapter aux pressions du milieu ;

S-3 - Une mise en place de plans d'investissement dans les zones du Walo, du Jiéri, de l'axe de la Route Nationale 2 mais aussi dans les quatre communes (Podor, Ndiandame, Ndioum et Golléré) ;

S- 4 - L'élaboration de projets et programmes soumis à l'Etat et son Gouvernement, à la société privée et à la coopération internationale ;
Au niveau de la coopération il faut déjà retenir les pays suivants :
FRANCE ; ARABIE SAOUDITE ; USA ; ANGLETERRE ET JAPON.

- Le désenclavement de l'île à MORPHIL et la ZONE DU JIERI par des investissements lourds ;
- La priorisation de l'approche « FAIRE - FAIRE » pour intensifier la main d'œuvre des organisations locales afin de les fixer et de leur offrir des revenus ;
- Le développement du Partenariat Intercommunal, Intercommunautaire ;
- La mise en place d'un comité de suivi des actes du forum pour assurer une mise en œuvre effective des actions auprès de l'Etat et de la coopération décentralisée.

9-4- LES OBJECTIFS GENERAUX

En général, on entend par objectif une meilleure situation que l'on souhaite atteindre dans un futur proche ou lointain.

La gestion, voire la planification a besoin d'objectifs qu'elle définit et qui constituent les repères très importants pour mesurer les résultats ou encore pour orienter le processus de prise de décisions.

Les défis majeurs à relever par le gouvernement de l'alternance, pour se positionner parmi les pays émergents dans un contexte de mondialisation, passent par l'amélioration des institutions, la croissance accélérée et la qualité de vie, pour promouvoir un développement durable.

Les objectifs généraux définis par les participants au forum s'inspirent et s'intègrent harmonieusement dans la vision du Président de la République, les orientations stratégiques identifiées dans le cadre du dixième Plan de Développement Economique et Social, du Document Stratégique de Réduction de la pauvreté et de la Stratégie de Croissance Accélérée et l'éligibilité au millénium challenge Account.

Ces objectifs généraux énoncés par les participants dans les quatre ateliers peuvent être résumés comme suit :

9-4-1. OBJECTIFS ECONOMIQUES

- **Concevoir un plan de développement stratégique durable (10 ans) pour le département de PODOR, à savoir les trois zones (Jeeri, Axe Route Nationale N° 02, Walo, communes) ;**
- **Valoriser à travers des projets et programmes les potentialités naturelles, économiques et culturelles des zones dans une optique de réduction de la pauvreté et de la création de richesses ;**
- **Rechercher les moyens humains et financiers auprès de l'Etat, la Société Civile, la Société privée et la Coopération internationale pour concrétiser les projets et programmes ;**
- **Améliorer le système de communication, de transport, d'électrification et d'infrastructures rurales ;**

9-4-2. LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS ET SOCIAUX

- **Coordonner les conduites humaines et le fonctionnement des collectivités locales en informant sur les lois et les règles codifiées, les systèmes d'organisation, le système foncier et la démocratie.**
- **Améliorer les conditions des groupes vulnérables en ciblant précisément les femmes, les jeunes et les enfants par la promotion de leur statut social.**

Les objectifs généraux formulés précisent et comportent tous un but, une portée, une précision et une orientation.

Les communes et collectivités locales qui réussissent sont toutes orientées vers des objectifs et ceux-ci ont un rôle opératoire dans leur environnement.

Une partie de la réussite et du succès des communes et des collectivités locales réside dans leur capacité à fixer des objectifs, à les opérationnaliser et à les mettre constamment à jour à tous les niveaux.

Le processus participatif qui fonde la logique d'intervention et la légitimité des acteurs, se fonde et s'articule sur le retour de la croissance économique enregistrée en 2000-2004, mais sur la conscience de la nécessité de renverser les tendances lourdes par le gouvernement en luttant contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion.

9-5 LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS ASSORTIS DE DELAIS

9-5-1. PLAN D'ACTION A COURT TERME : 2 ANS

*** AXE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

9-5-1-1.OBJECTIFS SPECIFIQUES

O S 1- Désenclaver les zones de production et les établissements humains ;

O S 2 –Accroître le développement de la production agricole ;

O S 3 – Moderniser l'élevage par l'amélioration de la productivité ;

O S 4 - Gérer rationnellement les ressources naturelles tout en protégeant l'environnement ;

O S 5 - Améliorer l'aménagement spatial et urbain ;

O S 6 – « Booster » le développement de la pêche et de la pisciculture

9-5-1-2 ACTIVITES A ENTREPRENDRE

- A1** – Elaboration de plans spatiaux dans toutes les zones ;
- A2** – Réalisation et Réhabilitation de ponts, des bases et des pistes de production ;
- A3** – Formation et appui technique des producteurs, des éleveurs et des pêcheurs ;
- A4** – Facilitation de l'accès aux unités d'équipements modernes et de l'accès aux intrants par l'organisation d'un crédit déconcentré à travers l'implantation des mutuelles d'épargne et de crédit dans les communautés de base.
- A5** – Mise en place de fermes agropastorales, de dépôts de pharmacies vétérinaires et de magasins de stockage d'aliments de bétail ;
- A6** – Construction de parcs à vaccination ;
- A7** – Amélioration des circuits de commercialisation par une meilleure programmation et planification des spéculations ;
- A8** - Renforcement de l'appui institutionnel aux pêcheurs en conseils, en équipements, en stations pilotes de pisciculture avec des relais de démonstrations miniaturisés dans les villages
- A9**- Mise en place de stations semencières de qualité.

9-5-1-3 : LES GROUPES RESPONSABLES

- 1- Etat
- 2- Ministère de l'Economie, du Plan et des Finances
- 3- Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
- 4- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
- 5- Ministère de la Coopération décentralisée
- 6- Organisations de producteurs
- 7- Les ONG

9-5-1-4: DELAIS D'EXECUTION

A1 2006 – 2007 (état du Sénégal)

A2 2010 - 2014

A3 2006 – 2007

A4 2009 – 2011

A5 2009 – 2011

A6 2009 – 2011

A7 2006 - 2008

A8 2007 – 2009

OBSERVATIONS

La réhabilitation de certains ponts ou la construction de nouveaux démarrent dans le court terme, mais doivent suivre aussi dans le moyen et long terme

*** AXE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL**

9-5-1-5 : OBJECTIF SPECIFIQUES

O S 1 – Améliorer les services de santé et la couverture en eau potable des personnes et du bétail ;

O S 2 – Renforcer l'offre éducative et de formation,

O S 3 – Promouvoir les activités de jeunesse, de loisirs et de culture ;

O S 4 – Alléger les travaux des femmes ;

O S 5 – Faciliter l'installation de l'énergie électrique dans les zones rurales et les communes.

9-5-1-6 : ACTIVITES A RENFORCEMENT

A1- Construction, Réhabilitation et Equipement des cases de santé ;

A2 - Formation et recyclage des agents de santé communautaires et des matrones ;

A3 - Ouverture de dépôts de pharmacies dans les chefs lieux de communautés rurales ;

A4 -Construction de puits et création d'unités de potabilisation ;

A5 - Réhabilitation et Equipement des salles de classes et dotation de fournitures aux écoles ;

A6 -Construction de cases des « tout petits » dans les chefs lieux de communauté rurales et dans les villages centres ;

A7- Equipement en moulins à mil et décortiqueuses à riz aux groupements féminins

A8 - Installation de bornes fontaines ;

A9- Accès à l'énergie éolienne et à l'énergie solaire ;

A10- Développement des cantines scolaires et de la couverture sanitaire et environnementale des élèves ;

A11- Ouverture de centres d'alphabétisation ;

A12- Aménagement et Equipement des aires de jeux ;

A13 - Appuis sportifs aux A S C en équipements sportifs et culturels

9-5-1-7 : LES GROUPES RESPONSABLES

- Etat
- Ministère de la santé et de la prévention
- Ministère de l'Education
- Ministère de la Formation Professionnelle
- Ministère du Sport
- Ministère de la Culture
- Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social
- Ministère de l'Energie
- Ministère de la Coopération Décentralisée et des Collectivités Locales
- Les O N G

LES DELAIS D'EXECUTION

A 1 = 2007 - 2008

A 2 = 2006 - 2007

A 3 = 2007 - 2008

A 4 = 2009 - 2013

A 5 = 2006 - 2008

A 6 = 2007 - 2010

A 7 = 2007 - 2013

- A 8 = 2009– 2010
- A 9 = 2007 – 2014
- A 10 = 2006 – 2008
- A 11 = 2006– 2007
- A 12 = 2010 – 2012
- A 13 = 2010 – 2012

AXES DE DEVELOPPEMENT INSTITIONNEL

9-5-1-8 : OBJECTIFS SPECIFIQUES

- OS 1-** Renforcer le statut et les capacités d'intervention des élus et des responsables locaux ;
- OS 2** – Promouvoir, enseigner la bonne gouvernance locale aux élus locaux ;
- OS 3** – Négocier avec les bailleurs extérieurs un volet développement institutionnel ;
- OS 4** – Accroître les capacités de mobilité rurale des services techniques ;
- OS 5** – Programmer les responsables à la formation en leader chip ;
- OS 6** – Equiper les organisations Communautaires de base en matériels informatiques ;
- OS 7** – Renforcer les réseaux relationnels entre les institutions locales.

9-5-1-9 : ACTIVITES A ENTREPRENEUR

- A 1** – Formation des élus locaux sur la réglementation des textes et lois régissant leurs communautés ;
- A 2** – Renforcement du budget des collectivités locales pour satisfaire la demande locale ;

- A 3 – Accroissement en ressources humaines administratives et techniques dans les communautés de base ;
- A 4 – Renforcement moyens logistiques et financiers des services techniques ;
- A 5 – Appui institutionnels aux cadres locaux de coordination des organisations paysannes et communautaires ;
- A 6 – Séminaire programmés en leadership ;
- A 7 – Commandes et achats de matériels informatiques ;
- A 8 – Visites de communautés locales et étrangères.

LES GROUPES RESPONSABLES

1. Etat
2. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
3. Ministère de la Santé
4. Ministère de l'Education
5. Ministère du Sport
6. Ministère de la Jeunesse
7. Ministère de la Culture
8. Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social
9. Ministère du Développement Industriel

LES DELAIS D'EXECUTION

- A 1 – 2006 – 2007
- A 2 -2006 – 2007
- A 3 – 2006 – 2007
- A 4 – 2006
- A 5 – 2006
- A 6 – 2006
- A 7 – 2006
- A 8 – 2006

9.5.2. PLAN D'ACTION SUR LE MOYEN TERME : 5 ans

Axe de Développement Economique

Objectifs Spécifiques

- O S 1-** Désenclaver les zones de production et les établissements humains ;
- O S 2 -** Lutter contre la Salinisation des sols et l'érosion ;
- O S 3 -** Préserver les zones par une amélioration et une diversification de la faune pouvant engendrer des activités économiques à moyen terme ;
- O S 4 -** Développer la modernisation de l'élevage par des programmes pilotes intégrés (élevage, cultures fourragères, horticulture et foresterie)
- O S 5 -** Améliorer la gestion des ressources halieutiques ;
- O S 6 -** Installer des unités de décortiqueuses de riz dans les communautés rurales ;
- O S 7 -** Implantation des unités industrielles légères à partir des productions de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

ACTIVITES A ENTREPRENDRE

- A 1-** Amélioration du réseau routier reliant les communautés rurales ;
- A 2-** Réalisation de ponts et de mini barrages pour une meilleure gestion des ressources en eau ;
- A 3 -** Mise en place de systèmes de drainage dans les périmètres irrigués ;
- A 4-** Diffusion de techniques de formation contre l'érosion hydrique ;
- A 5 -** Reconstruction de l'Habitat naturel de la faune avec l'introduction d'espèces adaptées ;
- A 6 -** Aménagement de zones de pâturage et de couloirs d'accès à l'eau pour le bétail.
- A 7-** Renforcement des actions d'embouche et de production laitière.
- A 8-** Mise en œuvre de programmes pilotes intégrés avec l'agriculture irriguée, les cultures fourragères, la foresterie, l'horticulture et l'élevage.
- A 9-** Mise en place d'actions visant à remplir les axes hydrauliques ;

A 10- Développement de programmes locaux d'agriculture ;

A 11- Etudes et implantation de décortiqueuses de riz dans les dix communautés rurales.

GROUPES RESPONSABLES

- Ministère des Infrastructures
- Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social
- Ministère de l'habitat et de la Construction
- Ministère de l'environnement
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
- Ministère de la Pêche
- Ministère de la Coopération internationale et de la Coopération décentralisée.
- R.I.A.D
- ONGs locales et internationales

DELAIS D'EXECUTION

A 1 -2010 - 2014

A2- 2010 - 2014

A3- 2007 - 2011

A4- 2006

A5- 2008 - 2009

A6- 2010 - 2013

A7- 2009 - 2010

A8- 2007 - 2013

A9- 2007 - 2011

A10-2007 - 2013

A11- 2007 - 2013

AXE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

O S 1- Améliorer le traitement de l'eau du fleuve destinée à la consommation humaine ;

O S 2- Réhabiliter le cadre de vie des populations déshéritées ;

O S 3 - Assurer le développement durable des ressources naturelles par l'éducation environnementale.

- O S 4** - Renforcer l'accès aux soins de santé ;
- O S 5** - Accroître l'accès aux services éducatifs et à la formation conformément au Plan de développement de l'éducation et de la formation ;
- O S 6** - Améliorer le système de communication par la couverture du téléphone fixe et mobile la connexion aux médias (radios télévisions ;
- O S 7**- Récupérer et stocker les eaux de ruissellement.

ACTIVITES A ENTREPRENDRE

- A 1**- Construction et Réhabilitation de points d'eau en assurant le traitement à la consommation humaine ;
- A 2** - Viabilisation et aménagement de l'espace rural et urbain par le lotissement de tous les villages et l'extension des communes ;
- A 3** - Vulgarisation de techniques simples de traitement et de stockage de l'eau destinée à la consommation humaine.
- A4** - Tenue de forums de conscientisation des populations sur les questions d'environnement sur le développement.
- A 5** - Mise en œuvre d'un programme d'éducation environnementale avec les collectivités locales et les organisations de producteurs et les ONGs.
- A 6** - Intégration de l'éducation environnementale dans le cursus scolaire primaire et secondaire.
- A 7**- Renforcement des activités d'enseignement technique et de formation professionnelle dans les sièges des communautés rurales.
- A 8** - Extension des capacités de l'enseignement de base au niveau du primaire et des langues nationales.
- A 9** - conception et mise en œuvre, en rapport avec la SENELEC, la SONATEL et les opérateurs économiques d'un programme d'électrification rurale pour faciliter l'accès à l'information et la communication sociale.
- A 10** - Construction de bassins de rétention dans les zones à forte perte d'eaux de ruissellement.

GROUPES RESPONSABLES

- Ministère de l'Agriculture et de l'hydraulique
- Ministère de la Recherche Scientifique
- Ministère de l'aménagement du Territoire
- Ministère de l'environnement
- Ministère de l'Alphabétisation et des langues nationales
- Ministère de l'Education
- Ministère de la Formation professionnelle et Technique
- Ministère de l'Industrie
- Ministère de la Communication
- R.I.A.D
- ONGs
- Coopération Internationale et décentralisée.

DELAIS D'EXECUTION

- A1- 2009 – 2010
- A2- 2008 – 2010
- A3- 2009 – 2014
- A4- 2006 – 2008
- A5- 2006 – 2008
- A6- 2006 – 2007
- A7- 2006 – 2007
- A8- 2007 – 2010
- A9- 2010- 2014
- A10-2010 – 2013

AXE DE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

- O S 1-** Construire des postes de santé dans les communautés rurales et les villages centres.
- O S 2-** Construire des unités pilotes d'enseignement professionnel et technique dans les différentes zones.
- O S 3 -** Créer des centres d'examens pour le C.E.P.E, l'entrée en sixième et le B.F.E.M.
- O S 4-** Former les élus locaux et les responsables d'organisations de producteurs à gérer leurs capacités d'intervention
- O S 5 -** Créer et développer les centres d'alphabétisation
- O S 6 -** Moderniser l'enseignement coranique
- O S 7-** Réhabiliter et équiper les structures de santé : cases de santé, postes de santé et maternités rurales.
- O S 8 -** Construire de nouvelles écoles : cases des Tout-petits écoles, primaires et C. E.M
- O S 9-** Aménager des infrastructures sportives et culturelles de base dans les dix communautés rurales et les villages centres
- O S 10 -** Valoriser le rôle de la société civile dans le développement.

ACTVITES

- A1-** Construction de dispensaires et / ou de postes de santé dans les communautés rurales et les villages centres ;
- A 2 -** Formation du personnel local à la gestion des dispensaires et des postes de santé ;
- A 3 -** Affectation du personnel médical par l'Etat ;
- A4 -** Construction de centre de formation professionnelle (Agriculture- Artisanat- Industrie) dans les chefs lieux de communautés rurales et les villages centres.
- A 5 -** Formation – Recyclage du personnel local d'encadrement à la gestion des centres de formation professionnelle.
- A 6 -** Affectation de personnel cadre par l'Etat ;
- A7 -** Positionnement des chefs lieux de communautés rurales comme centres d'examen pour le C.E.P.E ;

A 8 - Programmation des sessions de formation, des forums, des journées d'études sur des besoins identifiés de concert avec les élus et les responsables des organisations de producteurs.

A 9 - Ouverture de centres d'alphabétisation dans chaque village

A10 - Formation des formateurs et des moniteurs d'alphabétisation ;

A 11 - Equipement des centres d'alphabétisation dans chaque village ;

A 12 - Renforcement des services de santé par la maintenance des équipements pour une meilleure fonctionnalité

A 13 - Equipement des nouvelles structures de santé pour une meilleure offre des services sanitaires ;

A 14 - Ouverture de « Cases des Tout-petits » dans les chefs lieux de communautés rurales pour éviter la marginalisation des zones rurales en éducation préscolaire

A 15 - Ouverture de nouvelles écoles au niveau de l'élémentaire et du secondaire pour accueillir la population scolarisable en croissance.

A 16 - Construction de stades multifonctionnels et d'espaces jeunes dans les chefs lieux de communautés rurales

A 17- Equipement des infrastructures sportives et culturelles pour élargir la gamme des activités ;

A 18 - Construction d'Ecole Coranique Moderne.

GROUPES RESPONSABLES

- Ministère de la Santé
- Ministère de l'Education
- Ministère de l'Alphabétisation, des langues nationales
- Ministère de l'Habitat
- R.I.A.D
- ONGs

DELAIS D'EXECUTION

A1 -2007 - 2008

A2- 2007 - 2008

A3- 2007- 2008

A4- 2007 - 2010

A5- 2007 - 2008

A6- 2007 - 2008

A7- 2007 - 2008

A8- 2007 - 2008

A9- 2006 - 2008

A 10- 2006 - 2007

A11- 2006 - 2008

A12- 2006 - 2007

A13- 2006 - 2008

A14- 2007 - 2010

- A15- 2006 – 2008
- A16- 2010 – 2012
- A17- 2007 – 2009
- A18 – 2007

PLAN D'ACTION A LONG TERME : 10 ans

AXE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE **OBJECTIFS SPECIFIQUES**

- OS -1** – Installer des Infrastructures routières de qualité dans les zones et les quatre communes.
- OS -2** – Désenclaver l'île A MORPHIL par des investissements lourds (ponts).
- OS - 3** – Booster le développement agricole par l'agro-business dans les trois zones par une diversification des spéculations pour mieux dynamiser le système productif et sécuriser l'économie rurale.
- OS 4** - Définir une politique de crédit rural déconcentré sécurisé et harmonisé dans les trois zones et dans les quatre communes d'arrondissement.
- OS 5** - Intégrer le système d'élevage par la création de « fermes pilotes modernes dans les zones pour augmenter les effectifs besoins, petits ruminants et volailles.
- OS 6** - Aménager des superficies de cultures fourragères pour bénéficier d'une quantité importante de biomasse herbacée pour les fermes pilotes et le marché local et mauritanien.
- OS 7** - Satisfaire la demande locale en matière de production laitière dans les zones et les communes afin de réduire les importations.
- OS 8** - Développer la pêche continentale par une meilleure organisation des pêcheurs, un contrôle et une régulation des régimes hydrologiques des principaux cours d'eau et une impulsion de la pisciculture et de l'aquaculture.
- OS 9** – Maintenir et améliorer le domaine classé composé des forêts classées, des périmètres de reboisement et de restauration, des réserves naturelles intégrales, et des parcs locaux et réserves dans les trois zones .
- OS 10**- Valoriser le patrimoine culturel local par la relance de l'artisanat de production, de service et secteur touristique.

ACTIVITES

- A 1**- Bitumage des routes reliant les quatre (4) communes d'arrondissement (..... lem).
- A 2** – connexion des dix (10) communautés rurales par des pistes de production de qualité

A 3 - Maintenance du réseau routier ou la nationale II et les pistes de production existantes.

A 4 - Implantation dans chaque communauté rurale (les dix (10) d'une entreprise « AGRO - BUSINESS » pour atteindre l'autosuffisance alimentaire (90%) à l'horizon 2015

A 5 - Augmenter des productions dans les filières de riz à 50.000 T, de maïs à 30.000 T, de sorgho à 30.000 T, de tomate (15.000 T) à l'horizon 2015.

A 6 - Introduction de nouvelles spéculations dans les trois zones à savoir coton (20.000 T), blé (15.000 T), arachide de bouche et soja (25.000 T) et cultures maraîchères (20.000T) l'horizon 2005.

A 7 - Installation d'unités industrielles légères de transformation dans les dix (10) chefs lieux de communautés rurales et les villages centres.

A 8 - Planification et mise en œuvre dans les dix (10) communautés rurales et les communes de mécanismes liés à l'accès, à l'utilisation, aux remboursements et aux coûts et risques du crédit.

A 9 - Rechercher de partenaires spécialistes en micro subventions et Micro finances pour les dix (10) communautés rurales et les quatre (4) communes d'arrondissement.

A 10 - Ouverture dans chaque communauté rurale (10) d'une « ferme pilote moderne » relayés à la base par des coopératives ou des GIE pour atteindre deux cent cinquante mille têtes (250.000) de besoins et petits ruminants et un doublement de l'effectif volaille.

A 11- Exploitation d'une cinquante (50) hectares dans chaque communauté rurale pour produire au moins deux cent cinquante mille (250.000) tonnes de matière sèches pour le bétail.

A 12- Installation d'unités de transformation laitière légères dans les dix communautés rurales.

A 13 - Réorganisation à la base par une approche participative des organisations de pêcheurs dans les dix (10) communautés rurales et dans les communes d'arrondissement en définissant les statuts, les missions les objectifs et les perspectives dans le long terme.

A 14 - Lutte contre la pollution chimique des cours d'eau et des rivières par une implication des populations rurales et de la société civile.

A 15 - Elaboration de projets de pisciculture et d'agriculture dans les dix communautés rurales et dans les villages centres le long des cours d'eau, des rivières et du fleuve Sénégal.

A 16 - Aménagement dans chaque communauté rurale (les dix) d'une superficie de 50.100 ha devant accueillir des forêts classées, des périmètres de reboisement et de restauration, des réserves naturelles intégrales, des parcs locaux et des réserves.

A 17- Réorganisation des organisations de base des artisans dans les dix (10) communautés rurales pour un meilleur accès au crédit et à la productivité.

A 18 - Aménagement d'espaces touristiques dans les zones attractives des dix (10) communautés rurales et ouverture de « terminaux » de vente des produits de l'artisanat.

GROUPES RESPONSABLES

- Ministère des Infrastructures et de l'Équipement et des Transports
- Ministère de l'Agriculture
- Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Entrepreneuriat Féminin
- Ministère de la Pêche
- Ministère du Tourisme
- Ministère de la Coopération Internationale et de la Coopération Décentralisée.
- ONGs
- R.I.A.D

DELAIS D'EXECUTION

- A1** -2006 - 2015
- A2**- 2010 - 2014
- A3**- 2010- 2014
- A4**- 2006 - 2015
- A5**- 2007 - 2011
- A6**- 2007 - 2011
- A7**- 2009 - 2010
- A8**- 2007 - 2009
- A9**- 2007 - 2009
- A 10**- 2009 - 2010
- A11**- 2007 - 2011
- A12**- 2009 - 2010
- A13**- 2007 - 2009
- A14**- 2006 - 2010
- A15**- 2007 - 2009
- A16**- 2006 - 2010
- A17**- 2007 - 2009

A18 - 2006 - 2015

AXE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

OBJECTIFS SPECIFIQUES

OS 1- Relever en milieu rural et urbain le taux de desserte de la couverture des besoins en eau potable des personnes et au bétail.

OS 2- Promouvoir l'assainissement et l'Hygiène sanitaire pour un meilleur cadre de vie des populations.

OS 3 - Satisfaire les besoins primaires des populations en matière de santé par la qualité des services offerts

OS 4- Augmenter les Infrastructures de santé, mais aussi les ressources humaines et les équipements

OS 5- Réduire les taux de mortalité des enfants et de mortalité maternelle

OS 6 - Généraliser l'enseignement préscolaire primaire, l'accès des filles dans tous les niveaux.

ACTIVITES

A - 1 Fonçage et équipements de forages avec programme d'adduction.

A - 2 Généralisation de latrine familiale.

A- 3 Rendre disponible les médicaments génériques et en quantité suffisante pour les maladies endémiques.

A - 4 Doter toutes les communes de poste de santé et de maternités équipés.

A - 5 Généralisation et organisation de programmes de mobilisation sociale.

GROUPE RESPONSABLE

- Ministère de la Femme, de la famille et du développement social
- Ministère de l'hydraulique
- Ministère de la coopération décentralisée

- Ministère de l'éducation
- Ministère de la santé
- Ministère de l'économie, des finances et du plan
- Ministère des collectivités locales et de la décentralisation
- Les collectivités locales
- Les ONG et partenaires au développement

ECHEANCE :

- Action permanente

10) les factures de succès pour l'implantation du plan de développement stratégique dans le département de Podor

La réussite de l'implantation du plan de développement stratégique dans le département de Podor passe par un certain nombre d'étapes qu'il conviendra de mener concrètement dans les faits par une planification rigoureuse. Ces étapes sont :

- L'Elaboration d'un plan de communication par la mise en œuvre des actions de communication pour la montée en puissance des programmes et projets des plans d'action à court, moyen et long terme pour chaque phase.
- La création d'une communication événementielle au niveau du département, de la région, voire de la nation.
- L'Information, la sensibilisation et l'implication de tous les ministères concernés dans les plans d'action à court, moyen et long terme pour impulser et soutenir la dynamique de changement.
- L'information, la sensibilisation et l'implication des élus locaux, des populations et des émigrés pour susciter l'appropriation et l'acceptation des règles du jeu.
- La désignation des équipes de suivi et d'évaluation des programmes et des projets au niveau local et départemental. A cet effet un comité de pilotage sera installé. Il comprendra 02 organes :
 - Un comité d'orientation et suivi évaluation (Etat, Collectivités locales, Bailleurs de Fonds et RIAD ;
 - Une Agence d'Exécution du Programme.
- La formalisation des orientations et des contacts avec le ministère des Affaires Etrangères et le ministère de la coopération internationale et de la coopération décentralisée.

A ce titre, les principaux pays partenaires du Sénégal seront déjà ciblés, avec pour objectifs :

- d'explorer les opportunités offertes par ces pays dans le domaine de l'aide au développement ;
- de nouer des jumelages avec villes de ces pays pour bénéficier de l'assistance des élus locaux pour un développement concerté.

CONCLUSION

Plusieurs enseignements peuvent être tirés ici.

D'abord il faut se féliciter de l'effort de corrélation entre la volonté de Monsieur Ibrahim Abou NGUETTE de s'investir dans le jeu politique et son ambition d'inscrire cette volonté dans une logique de développement. Cette option a l'avantage d'éclairer les rapports entre le responsable politique et les populations en les installant dans une perspective de relations civiques.

Ensuite il ne peut y avoir de développement sans concertation sans mobilisation de toutes les parties intéressées. C'est pourquoi le présent travail est un pari pour l'avenir.

Il s'est efforcé de prendre en compte la vision du Président de la République, les réalités socio-économiques et les contraintes du département de Podor avant d'esquisser les traits qui caractérisent, ou doivent caractériser, les orientations à donner à l'essor de Podor et des populations.

Le Plan de développement ainsi élaboré ne peut donner satisfaction à ses concepteurs que s'il fait l'objet d'appropriation par, tout à la fois, l'Etat, les collectivités locales, les bailleurs de fonds et les acteurs du développement à la base.

Ce n'est donc qu'au début. Le reste est peut être plus exaltant.